

Règles du jeu

Monter un potager urbain dans son quartier

Choix d'un terrain adéquat : emplacement, sécurité et cohabitation

1. **La Ville de Genève ne fournit pas de terre**

Privilégiez des surfaces disposant déjà d'une parcelle de terre cultivable ou utilisez des systèmes de bacs. Lorsqu'il n'y a pas de terre cultivable ou pas en quantité suffisante, ou encore que sa qualité n'est pas bonne, amener de la nouvelle terre est relativement coûteux.

2. **Pour aménager un potager, choisissez un espace qui :**

- ✓ Ne gênera pas les autres usages de cet espace (jeux, chiens, événements, etc) ou des voies de circulation ;
- ✓ Ne représentera pas un obstacle pour les personnes à mobilité réduite, en particulier si des bacs, barrières ou bordures sont installés ;
- ✓ Ne représentera pas de nuisances pour les voisins directs : évitez de vous placer sous leurs fenêtres !

3. **Veillez à ce que de l'eau soit disponible sur place si vous souhaitez cultiver des plantes comestibles**

Domicile, commerçants du quartier ou fontaine de la ville. Attention, les fontaines ne peuvent servir qu'à se fournir en eau, et non à laver vos légumes.

4. **Garantissez l'accès de votre potager urbain à toutes et à tous** : une clôture basse est acceptée mais pas de grands grillages ou de portes fermées à clé.

Choix des plantes, écologie et biodiversité

5. **Suivez les recommandations** du [guide du potager](#) édité par l'Etat de Genève.

6. **Travaillez avec des modes de culture respectueux de l'environnement** : terreau de compost, produits biologiques. L'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et d'engrais chimiques est interdite.

7. **Choisissez des fleurs, des plantes aromatiques ou potagères ou des buissons de petits fruits, mais pas d'arbres.**

8. **Privilégiez les espèces indigènes ou les plantes comestibles.**

9. **Bannissez les espèces exotiques envahissantes** figurant dans les listes noires et d'observation publiées sur www.infoflora.ch.

Entretien

10. **Entretenez votre potager urbain tout au long de l'année.** Si nécessaire, évacuez les produits de la coupe et mettez-les dans votre compost individuel.

11. **Maintenez une couverture végétale toute l'année et ne laissez pas le sol à nu**, même en hiver, afin de protéger le sol et ses organismes des écarts de température et de limiter le ruissellement de la terre lors de fortes précipitations.